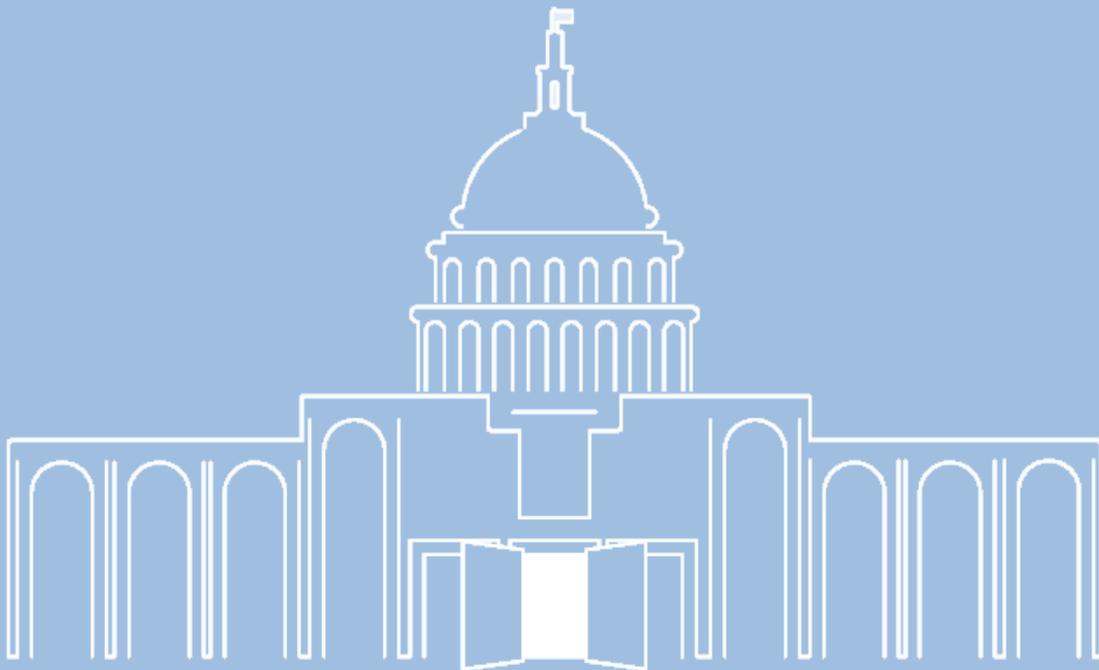




Document de travail
Session 4: Directives pour l'élaboration de
plans d'actions pour un parlement ouvert



***3e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas - Pérou 2018 :
États ouverts pour la gouvernance démocratique contre la corruption
Lima, Pérou | 11-12 avril 2018***

Table des matières

Aperçu de la Session 4	1
Objectif	1
Méthodologie	1
Contexte	1
Aperçu d'un plan d'action pour un parlement ouvert	2
Société civile et autres parties prenantes	3
Les engagements d'un plan d'action pour un parlement ouvert	3
Aperçu du processus de co-crédation d'un plan d'action pour un parlement ouvert	4
Discussions en table ronde	5
1. Bâtir une volonté politique	5
Table 1 – Bâtir une volonté politique	5
2. Créer ou identifier un organisme parlementaire	6
Table 2 – Créer ou identifier un organisme parlementaire	6
3. Sélectionner un point de contact parlementaire pour toutes les questions liées au parlement ouvert	6
4. Identifier un processus / des critères pour déterminer la mobilisation de la société civile	7
Table 3 – Identifier un processus / des critères pour déterminer la mobilisation de la société civile ...	7
5. Élaborer le processus de co-crédation	8
Table 4 – Élaborer le processus de co-crédation	8
6. Mettre en œuvre le processus de co-crédation et élaborer un plan d'action	8
7. Adopter le plan d'action pour un parlement ouvert	8
8. Mettre en œuvre le plan d'action pour un parlement ouvert	9
Table 5 – Mettre en œuvre le plan d'action pour un parlement ouvert	9
9. Suivre la progression et évaluer le succès	9
Table 6 – Suivre la progression et évaluer le succès	9
10. Répéter le cycle à partir de l'étape 5	10
Table 7 – Assurer la durabilité	10
Autres mécanismes pour élaborer et exécuter des initiatives pour un gouvernement ouvert	11
Table 8 – Questions de discussion	11
Ressources supplémentaires	12
Plans d'action pour un parlement ouvert en Amérique et aux Caraïbes	12
Annexe A – Suggestion de format pour présenter les engagements dans un plan d'action pour un parlement ouvert	12

Aperçu de la Session 4

Ce document de travail servira à orienter les discussions durant la Session 4 : Directives pour l'élaboration de plans d'action pour un parlement ouvert de la 3^e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas - Pérou 2018 : États ouverts pour la gouvernance démocratique contre la corruption à l'occasion du 8^e Sommet des Amériques.

Les plans d'action élaborés en collaboration avec la société civile pour faire avancer la transparence, la responsabilité, la participation citoyenne et l'éthique dans la branche législative sont un élément essentiel des efforts entrepris par les parlements de notre hémisphère pour aller vers l'ouverture législative. Au vu des résultats obtenus grâce à ces plans, il est important de définir des directives fondées sur l'expérience des cinq pays qui les ont déjà mis en place.

Objectif

Cette session vise à examiner le processus de co-création pour élaborer, exécuter et suivre les plans d'action pour un parlement ouvert. Elle servira de base à un nouveau chapitre de la Feuille de route pour l'ouverture législative de ParlAmericas qui expliquera comment créer ces plans d'action.

Méthodologie

Les participants sont invités à lire ce document avant la rencontre. Durant cette session, il y aura huit tables de discussion et chacune sera dirigée par un leader ayant de l'expérience dans ce domaine. Chaque table abordera l'une des phases du processus de co-création. Ces discussions seront orientées par les questions énumérées en fonction de leur numéro de table (encadrés dans ce document).

Contexte

Un **parlement ouvert** est une nouvelle forme d'interaction entre le public et le pouvoir législatif qui promeut l'ouverture et la transparence parlementaires, pour garantir l'accès à l'information publique, la responsabilité, la participation citoyenne et des normes élevées en matière de probité et d'éthique dans le travail parlementaire.



Transparence et accès à l'information

Droit de la personne des individus qui le souhaitent d'accéder aux informations d'intérêt public grâce à des mécanismes de diffusion d'information fiable



Responsabilité

Obligation des fonctionnaires d'expliquer, de justifier et de communiquer leurs décisions et actions quant aux ressources publiques



Participation citoyenne

Implication active des citoyennes et des citoyens dans la prise de décisions publiques pouvant avoir un impact sur leur vie

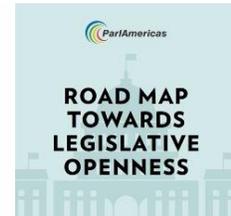


Éthique et probité

Normes d'intégrité les plus élevées applicables aux fonctionnaires

Un mouvement promouvant de telles initiatives a été lancé avec la [Déclaration sur l'ouverture parlementaire](#), soutenue par plus de 160 organisations de plus de 82 pays et la [Déclaration de Santiago sur la transparence et l'intégrité parlementaires et des partis politiques](#).

ParlAmericas a élaboré une [Feuille de route pour l'ouverture législative](#), co-créée par des parlementaires et des représentantes et des représentants de la société civile, pour traduire ces principes en actions concrètes pouvant être entreprises au sein des parlements. Elle contient une liste de normes relatives à chacun des quatre piliers susmentionnés afin de guider celles et ceux qui souhaitent renforcer l'ouverture de leur parlement. La Feuille de route est disponible sur le site web de ParlAmericas sur www.parlamericas.org ou via le code QR.



Aperçu d'un plan d'action pour un parlement ouvert

Bien qu'il existe un grand nombre de stratégies et de mécanismes grâce auxquels les parlementaires peuvent faire avancer l'ouverture législative, ce document se concentrera sur le [plan d'action pour un gouvernement ouvert](#). Il s'agit d'un mécanisme à travers lequel un parlement souhaitant mettre en place de telles réformes peut identifier les priorités, planifier leur exécution et suivre la progression vers ces objectifs. Au vu de l'objectif d'améliorer l'interaction avec le public, inviter différents groupes de parties prenantes et davantage de public pour participer au processus du plan peut être très utile pour améliorer l'efficacité et la légitimité publique de ces efforts. C'est pourquoi le concept de **co-création** est appliqué aux plans d'action pour un parlement ouvert.

Co-création :
Développer, exécuter et suivre un plan d'action en collaboration avec des acteurs de la société civile

Il existe des mécanismes internationaux disponibles pour soutenir les parlements dans ce processus, promouvoir leurs efforts et les tenir pour responsables de ces engagements.

Le [Partenariat pour un gouvernement ouvert \(PGO\)](#) est une initiative multilatérale visant à garantir les engagements des gouvernements à promouvoir la transparence, à habiliter le public, à lutter contre la corruption et à exploiter les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Plus de 75 pays participent actuellement à cette initiative axée sur la co-élaboration et la co-exécution d'un plan d'action national de 2 ans avec la société civile. Les parlements des pays participants du PGO peuvent contribuer au Plan d'action national de leur pays de deux manières :

- En soumettant des engagements pour l'ouverture législative à inclure dans le Plan d'action national de leur gouvernement
- En créant un plan d'action pour un parlement ouvert indépendant et à inclure en tant qu'annexe du Plan d'action national.

Parmi les pays participant actuellement au PGO : Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Le Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, États-Unis et Uruguay.

Ces efforts ont été appuyés par le Réseau pour un parlement ouvert du PGO (auparavant nommé Groupe de travail sur l'ouverture législative du PGO), dont ParlAmericas est membre, tout comme l'Institut national démocratique, le Réseau latino-américain pour la transparence législative, Westminster

Foundation for Democracy, Directorio Legislativo et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

En plus de soutenir ces efforts, [ParlAmericas](#) travaille avec ses parlements membres dont les gouvernements ne font pas partie du PGO et fournit une plateforme aux parlements pour présenter et suivre des engagements pour l'ouverture législative de manière transparente.

Société civile et autres parties prenantes

Les acteurs de la société civile sont des parties prenantes clés dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des plans d'action pour un parlement ouvert. Selon le PNUD, la définition des [organisations de la société civile \(OSC\)](#) peut comprendre toutes les organisations non marchandes et non étatiques en dehors de la famille dans lesquelles les personnes s'organisent pour poursuivre des intérêts communs dans le domaine public. Parmi elles, on trouve les organisations communautaires et les associations de village, les groupes environnementaux, les groupes de défense des droits des femmes, les associations d'agriculteurs, les organisations confessionnelles, les syndicats, les coopératives, les associations professionnelles, les chambres de commerce, les instituts de recherche indépendants et les médias à but non lucratif.

Les parlements peuvent également envisager de collaborer avec d'autres groupes de parties prenantes pouvant apporter des contributions importantes à ces plans d'action, en particulier dans le secteur universitaire.

Les engagements d'un plan d'action pour un parlement ouvert

Un plan d'action pour un parlement ouvert comprend généralement jusqu'à 10 engagements. Ces derniers doivent être ambitieux, précis, mesurables, atteignables dans le délai proposé, et répondre à un véritable besoin exprimé par les parties prenantes (public, journalistes, organisations de la société civile, secteur universitaire, secteur privé ou autre). Il est important de reconnaître qu'ouvrir le parlement implique habituellement un changement de culture au sein de l'institution, et que ce processus doit être progressif afin d'assurer sa durabilité. Le premier plan peut donc être utilisé pour reconnaître les efforts déjà entamés par le parlement et créer un élan et un intérêt, afin d'établir des objectifs faciles à atteindre et garantir son succès. L'un des objectifs principaux de ce plan est d'établir ou d'officialiser une relation avec la société civile pour ouvrir un dialogue continu. Une fois le premier plan co-créé et exécuté, le parlement pourra adopter des engagements plus ambitieux dans des plans futurs.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'engagements adoptés par des parlements du monde entier dans un plan d'action pour un parlement ouvert :

Domaine	Engagement	Pays
Transparence	Intégrer le processus de demande d'information publique dans le Portail pour la transparence de l'État pour garantir que le public puisse demander des informations et accéder aux données du Sénat, de la Chambre des députés et de la Bibliothèque du Congrès national à travers ce site web.	Chili
Transparence / Données ouvertes	Rendre plus de 800 000 documents accessibles en données ouvertes; organiser un événement collaboratif ouvert au public pour développer des solutions innovantes pour renforcer le travail et les débats parlementaires; mettre en place un « Innovative Fellows Program » à l'Assemblée nationale dans lequel un expert du numérique sera appelé pour apporter son expertise dans un certain	France

	nombre de projets.	
Responsabilité	Établir une tradition de préparer des rapports annuels sur les activités parlementaires afin de sensibiliser et de mobiliser le public.	Géorgie
Participation citoyenne	Concevoir et mettre en place une application mobile informant le public des procédures de séance plénière et du vote des sénatrices et des sénateurs, et lui permettant de participer en votant sur les questions traitées.	Colombie
Éthique	Mettre en œuvre de bonnes pratiques en matière d'éthique et de transparence législative. 1. Bonnes pratiques législatives en matière d'éthique et de transparence mises en œuvre au sein de l'honorable Chambre des sénateurs. 2. Code éthique et réglementations associées mis en place au Sénat.	Paraguay
Planification stratégique	Poursuivre le processus d'appropriation des concepts du parlement ouvert dans l'Assemblée législative. Cet objectif vise à poursuivre les actions pédagogiques sur l'État ouvert, le parlement ouvert et leurs principes, pour élargir leur portée aux conseillers et aux membres de l'Assemblée législative et pour renforcer le travail des fonctionnaires de l'Assemblée durant le premier plan d'action.	Costa Rica

Aperçu du processus de co-création d'un plan d'action pour un parlement ouvert

Les principales étapes du développement d'un plan d'action pour un parlement ouvert sont les suivantes :

1. Bâtir une volonté politique au sein de tous les partis et du personnel d'administration. Dans le cas d'un parlement bicaméral, déterminer laquelle des chambres participera au plan (les deux, dans l'idéal). Dans le cas d'un pays membre du PGO, déterminer si le plan sera soumis en tant qu'annexe du plan d'action national pour un gouvernement ouvert et s'alignera sur le calendrier du gouvernement.
2. Créer ou identifier un organisme parlementaire doté de l'autorité nécessaire pour mener le développement, l'exécution et le suivi d'un plan d'action pour un parlement ouvert.
3. Sélectionner un point de contact administratif responsable de soutenir cet organisme parlementaire dans le développement, l'exécution et le suivi du plan d'action pour un parlement ouvert.
4. Identifier un processus / des critères pour sélectionner les organisations de la société civile qui co-crèeront le plan d'action pour un parlement ouvert.
5. Organiser une réunion entre l'organisme parlementaire, le point de contact administratif et les acteurs de la société civile sélectionnés pour élaborer le processus de co-création du plan d'action pour un parlement ouvert.
6. Mettre en œuvre le processus de co-création et élaborer un plan d'action pour un parlement ouvert provisoire identifiant les actions du parlement pour s'ouvrir davantage au public.

7. Adopter le plan d'action pour un parlement ouvert au sein du parlement et si cela est utile, le soumettre en tant qu'annexe du plan d'action national pour un gouvernement ouvert de l'exécutif.
8. Mettre en œuvre le plan d'action pour un parlement ouvert en collaboration avec les acteurs de la société civile ayant participé à son élaboration.
9. Faire des rapports réguliers sur la progression et, si cela est utile, participer au Mécanisme d'examen indépendant du Partenariat pour un gouvernement ouvert.
10. Répéter le cycle à partir de l'étape 5 pour développer un nouveau plan pour la période suivante en se basant sur les leçons apprises du premier plan.

Discussions en table ronde

Pour informer le nouveau chapitre de la Feuille de route, des discussions en table ronde axées sur les différentes phases de développement d'un plan d'action pour un parlement ouvert auront lieu lors de la Session 4 de la 3^e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert. Vous trouverez ci-dessous la description détaillée de chaque étape, suivie de questions de discussion qui seront posées par chaque table ronde.

1. Bâtir une volonté politique

Bâtir une volonté politique est une étape essentielle pour proposer des réformes de parlement ouvert. Cela peut être fait avant ou après avoir identifié ou créé l'organisme parlementaire adéquat pour mener le processus de plan d'action pour un parlement ouvert. Pour cette étape, les parlements bicaméraux doivent déterminer la ou les chambres qui participeront au plan (les deux, idéalement), et les parlements provenant de pays participant au PGO doivent déterminer si le plan sera aligné sur le calendrier du gouvernement pour le soumettre en annexe du plan d'action national pour un gouvernement ouvert de l'exécutif.

Table 1 – Bâtir une volonté politique

Questions de discussion

- A. Quelles stratégies peuvent être appliquées pour bâtir une volonté politique à développer un plan d'action pour un parlement ouvert?
- B. Quelles sont les préoccupations les plus courantes des parlements qui tentent de bâtir une volonté politique pour des réformes de parlement ouvert?
- C. Quel genre de matériel créé par ParlAmericas pourrait aider les parlementaires à bâtir une volonté politique?

2. Créer ou identifier un organisme parlementaire

Un organisme parlementaire doté d'une représentation multipartite et de l'autorité nécessaire pour mobiliser la société civile et prendre des engagements doit être créé ou nommé pour mener le processus du plan d'action pour un parlement ouvert. Cet organisme doit immédiatement aborder le processus d'autorisation qui devra être suivi pour engager le parlement dans les actions adoptées au sein du plan d'action pour un parlement ouvert qu'il développera. Ce processus variera en fonction du règlement du parlement. Il pourra requérir une proposition en plénière, un vote du Conseil parlementaire, des contributions au plan stratégique du parlement, entre autres. Le processus d'affectation du personnel et des ressources financières doit également être abordé. Il peut également être conseillé d'aborder les attentes et de définir les priorités du parlement dans ce plan.

Table 2 – Créer ou identifier un organisme parlementaire

Questions de discussion

- A. Quels autres aspects faut-il aborder pour identifier ou créer l'organisme parlementaire directeur?
- B. Dans votre parlement, quel processus d'autorisation pourrait être suivi pour garantir que les engagements établis dans le cadre du plan d'action pour un parlement ouvert soient mis en place?
- C. Quel autre sujet doit être abordé immédiatement avec cet organisme parlementaire avant d'entamer ce processus?

3. Sélectionner un point de contact parlementaire pour toutes les questions liées au parlement ouvert

Ce rôle est généralement attribué à un fonctionnaire parlementaire directeur apolitique pour soutenir le travail de l'organisme parlementaire menant ce processus. Les principales responsabilités de cette personne sont les suivantes :

- Défendre en interne les efforts pour des réformes d'ouverture
- Appuyer le dialogue entre le parlement et la société civile
- Coordonner la mise en œuvre des engagements pour une ouverture législative adoptés dans le plan d'action pour un parlement ouvert
- Faire des rapports sur la progression du plan d'action pour un parlement ouvert
- Appuyer la communication autour du plan d'action pour un parlement ouvert
- Travailler en liaison avec le programme pour un parlement ouvert de ParlAmericas et la communauté internationale du parlement ouvert

Pour les parlements de pays membres du PGO, les responsabilités supplémentaires suivantes peuvent être incluses :

- Travailler en liaison avec le point de contact du gouvernement du PGO
- Travailler en liaison avec l'Unité d'appui et le point de contact parlementaire du PGO
- Diffuser des informations sur les événements du PGO, le processus intérieur du plan d'action national du PGO, et le Mécanisme d'examen indépendant au sein du parlement.

4. Identifier un processus / des critères pour déterminer la mobilisation de la société civile

Pour assurer la haute qualité de la participation de divers groupes de parties prenantes, il faut établir une stratégie de mobilisation de la société civile dans ce processus. Pour promouvoir l'adhésion à ce plan par la société civile, il est conseillé de l'impliquer non seulement dans son élaboration, mais également dans la définition du processus qui sera employé pour l'élaborer.

Pour cela, la méthodologie du PGO suggère que le gouvernement crée un **forum plurilatéral** composé de représentants du gouvernement et de la société civile désignés par un processus juste et transparent. Un forum de ce type permet une consultation plurilatérale régulière sur l'exécution du PGO dans un environnement structuré conçu pour maximiser la participation et la coopération entre le gouvernement et la société civile en impliquant les partenaires concernés et en garantissant que toutes les voix soient entendues. Un type de modèle d'engagement plurilatéral similaire peut être appliqué pour créer un plan d'action pour un parlement ouvert.

Table 3 – Identifier un processus / des critères pour déterminer la mobilisation de la société civile

Questions de discussion

A. Comment un forum plurilatéral peut-il contribuer à un plan d'action pour un parlement ouvert?

Quelques suggestions :

- Discuter des options et proposer des stratégies que le parlement doit soutenir dans le développement et l'exécution du plan d'action
- Impliquer d'autres acteurs dans les activités relatives au parlement ouvert
- Intégrer de nouvelles stratégies pour un parlement ouvert dans le plan d'action existant
- Mieux coordonner les efforts intersectoriels pour l'ouverture, au-delà du plan d'action

B. Pour assurer une participation transparente et juste, quels critères et processus peuvent être appliqués pour sélectionner les organisations qui participeront à la co-crédation du plan d'action pour un parlement ouvert? (plusieurs suggestions peuvent être présentées)

5. Élaborer le processus de co-création

La première réunion de co-création doit servir à définir le processus de co-création du plan d'action pour un parlement ouvert. Elle peut également servir de forum pour partager les premières attentes du parlement et des parties prenantes de la société civile.

La méthodologie de co-création doit aborder les étapes suivantes :

- Nombre de réunions présentielles et virtuelles
- Consultations en ligne pour davantage de contributions du public
- Délai du plan et calendrier d'élaboration (si le parlement vient d'un pays membre du PGO, penser au calendrier du PGO de l'exécutif)
- Structure du plan / engagements (voir la suggestion de format dans l'Annexe A)
- Règles du processus d'implication, de facilitation, de prise de décision et d'adoption finale
- Rôle de la société civile dans l'exécution et le suivi du plan d'action pour un parlement ouvert
- Plan de communication

Table 4 – Élaborer le processus de co-création

Questions de discussion

- A. Quelles considérations devraient orienter le dialogue sur les règles d'implication et de prise de décision dans ce processus?
- B. Qui devrait animer les réunions de co-création présentielles?
- C. Quel conseil peut-on donner aux animateurs de réunions de co-création pour assurer un dialogue efficace entre les parlementaires et la société civile?

6. Mettre en œuvre le processus de co-création et élaborer un plan d'action

Le processus de co-création est appliqué et les engagements du plan d'action pour un parlement ouvert sont élaborés et hiérarchisés. Le document final doit contenir jusqu'à 10 engagements organisés d'une manière similaire à celle figurant dans l'Annexe A.

7. Adopter le plan d'action pour un parlement ouvert

Le plan d'action pour un parlement ouvert est officiellement adopté par le parlement conformément au processus d'autorisation déterminé à l'étape 2.

8. Mettre en œuvre le plan d'action pour un parlement ouvert

Le parlement, en collaboration avec des partenaires de la société civile, met en œuvre le plan d'action pour un parlement ouvert. Une fois le plan exécuté et les engagements atteints, il peut être utile de compléter ces efforts avec une stratégie de communication partageant cette progression avec le public.

Table 5 – Mettre en œuvre le plan d'action pour un parlement ouvert

Questions de discussion

- A. Comment une stratégie de communication peut-elle compléter les efforts entrepris à travers la mise en œuvre du plan d'action pour un parlement ouvert?
- B. Quel type d'actions cette stratégie pourrait-elle inclure?
- C. Comment les parties prenantes de la société civile peuvent-elles collaborer à mettre en place cette stratégie?

9. Suivre la progression et évaluer le succès

Pour garantir que le plan fonctionne et que les engagements sont correctement mis en œuvre, le parlement doit suivre sa progression régulièrement et impliquer les parties prenantes pour déterminer si de nouvelles initiatives obtiennent les résultats escomptés.

Si le parlement vient d'un pays membre du PGO et son plan a été soumis à travers le processus du PGO, il doit également participer au Mécanisme d'examen indépendant (MEI). Dans cet objectif, un chercheur indépendant élabore un rapport évaluant les gouvernements et les parlements sur le développement et l'exécution des plans d'action pour un parlement ouvert / du PGO et la progression du respect des principes du gouvernement ouvert / parlement ouvert, puis fait des recommandations d'amélioration. Ces rapports visent à stimuler le dialogue et à promouvoir la responsabilité entre les États membres et le public.

Table 6 – Suivre la progression et évaluer le succès

Questions de discussion

- A. Comment mobiliser les parties prenantes de la société civile dans le suivi de la progression et l'évaluation du succès de l'exécution du plan?
- B. La mobilisation de la société civile dans les processus de suivi et d'évaluation doit-elle être officielle (par ex. à travers le forum plurilatéral décrit à l'étape 4) ou plus ponctuelle?
- C. Comment les parlements dont les plans d'action pour un parlement ouvert sont mis en place en dehors du PGO et ne sont pas sujets au Mécanisme d'examen indépendant suivent-ils leur progression et leur succès?

10. Répéter le cycle à partir de l'étape 5

Étant donné qu'il s'agit d'un processus à améliorer de manière continue, suite à la fin d'un plan, les leçons retenues lors du suivi et de l'évaluation sont prises en compte à la reprise du processus d'élaboration d'un nouveau plan.

Table 7 – Assurer la durabilité

Questions de discussion

- A. Comment le parlement peut-il assurer la durabilité de ces efforts tout au long du cycle électoral?
- B. Comment ces efforts peuvent-ils être institutionnalisés pour qu'un changement de dirigeant n'implique pas automatiquement le retrait de cet agenda du parlement?
- C. Comment la collaboration avec la société civile peut-elle aider à rendre ces efforts durables?

Autres mécanismes pour élaborer et exécuter des initiatives pour un gouvernement ouvert

Dans les cas où élaborer un plan d'action pour un parlement ouvert ou un engagement législatif est impossible, les parlements souhaitant réformer leur institution conformément aux normes du parlement ouvert peuvent également employer différents canaux pour faire placer ces réformes en priorité, comme par exemple :

- Inclure ces priorités dans la plateforme électorale de leur parti politique
- Inclure ces priorités dans les agendas de comité parlementaire respectifs
- Promouvoir ces priorités à travers un groupe ou un caucus moins officiel
- Proposer une législation conforme à ces priorités en réponse à une crise
- Proposer des projets de loi de membres privés conformes à ces priorités

Table 8 – Questions de discussion

A. Quels sont les points positifs et négatifs de ces mécanismes grâce auxquels les parlementaires peuvent entreprendre des réformes pour l'ouverture, et quels autres mécanismes existent-ils?

Mécanisme	Points positifs	Points négatifs
Plan d'action pour un parlement ouvert		
Engagement législatif		
Plateforme de parti politique		
Agenda de comité parlementaire		
Groupe ou caucus non officiel		
Réponse à une crise		
Projet de loi de membres privés		
Plan d'action pour un parlement ouvert		
Engagement législatif		

B. Quelles sont vos considérations principales pour définir une stratégie pour proposer des réformes? (ex. : évaluation de la volonté politique existante, assurer la durabilité, etc.)

Ressources supplémentaires

- [Le Partenariat pour un gouvernement ouvert : un aperçu pour les parlementaires de l'Amérique et des Caraïbes](#)
- [Les parlements comme partenaires aux réformes pour un gouvernement ouvert](#)
- [Feuille de route pour l'ouverture législative de ParlAmericas](#)
- [Kit d'outils pour l'ouverture législative.](#)
- [Kit d'outils de ParlAmericas sur la participation citoyenne au processus législatif](#)

Plans d'action pour un parlement ouvert en Amérique et aux Caraïbes

- [Chili : 2014-2016](#)
- [Chili 2017-2018](#)
- [Colombie 2016-2017](#)
- [Costa Rica 2015-2016](#)
- [Costa Rica 2016-2017](#)
- [Guatemala 2016-2017](#)
- [Paraguay 2016-2018](#)

Annexe A – Suggestion de format pour présenter les engagements dans un plan d'action pour un parlement ouvert

Engagement # : Brève description		
Délai :	Date de début / Date de fin	
Institution ou acteur responsable :	Chambre / Comité / etc.	
Partenaires gouvernementaux / parlementaires :	Acteurs au sein de la Chambre, etc.	
Autres partenaires :	OSC / secteur privé / secteur universitaire / etc.	
Problématique :	Décrire la problématique que l'engagement vise à traiter.	
Engagement :	Décrire l'engagement plus en détail.	
Justification :	Décrire comment l'engagement abordera la problématique.	
Pertinence par rapport au PGO (dans le cas des pays membres du PGO) :	Décrire pourquoi l'engagement est pertinent par rapport aux valeurs du PGO : transparence, responsabilité, participation citoyenne, normes éthiques, innovation TIC.	
Activités :	Décrire les activités qui seront menées pour atteindre cet engagement.	
- Décrire chaque activité et objectif	Date de début	Date de fin
Indicateurs :	Indiquer la façon dont le succès sera mesuré	
Budget :	Si nécessaire	
Personne à contacter :	Nom, titre, département, organisation	